

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2230

Edition du
17 décembre 2018

DANS CE NUMÉRO

CH-UE: les quatre libertés ou rien (Jean-Pierre Ghelfi)

Le Conseil fédéral reste empêtré dans le dossier européen

Retraites: ne pas oublier la prévoyance professionnelle (Jean-Daniel Delley)

Le deuxième pilier aussi doit être réformé. Les idées de Denknetz

La surveillance étatique, entre confiance et méfiance (Yvette Jaggi)

Un tour d'horizon des modalités de contrôle financier et de régulation parapublique sur le plan fédéral

Affaire Maudet: ces procès-verbaux d'auditions qui fuient (Raphaël Mahaim)

Les médias sont libres de publier ce qu'ils reçoivent, mais quelle est la motivation de leurs informateurs?

Le sous-équipement en transports publics, une «Genferei» qui dure (René Longet)

Une histoire et une géographie marquées par le culte de l'automobile

Heureux pays... (Jean-Pierre Ghelfi)

La Suisse peut tout exporter, sauf son système politique

CH-UE: les quatre libertés ou rien

Le Conseil fédéral reste empêtré dans le dossier européen

Jean-Pierre Ghelfi - 10 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34137>

Au fond, nous n'avons que ce que nous méritons ([DP 2216](#))! Le gouvernement fédéral est divisé, le Parlement aussi, la population tout autant. Dans ce contexte, comment envisager de ratifier l'accord institutionnel élaboré au terme de plus de quatre années de négociations entre Berne et Bruxelles?

En envoyant en consultation ce [projet d'accord](#), le Conseil fédéral tente, une nouvelle fois, de gagner du temps. Mais dans quel but? Espérer que les discussions qui vont s'engager portent moins sur des principes que sur les dispositions précises du projet? Montrer que les concessions qui nous sont demandées ne sont pas extravagantes eu égard aux avantages que l'accord nous procure ([DP 2010](#), [2013](#))? Souligner que l'Union européenne n'est pas un monstre qui voudrait nous manger tout cru?

On ne prend pas grand risque à parier que chacun, selon ses options propres, trouvera dans ce texte les clauses qui lui permettront de conforter son point de vue. Certains mettront en avant le spectre des juges étrangers et un renoncement inadmissible à l'indépendance. D'autres souligneront l'absence de garantie sur la priorité à accorder aux demandeurs d'emplois de notre pays.

La Commission européenne laisse entendre qu'elle peut accepter un petit délai supplémentaire pour que la Suisse choisisse son camp. Elle ne cache pas pour autant son irritation que nous reportions constamment le moment de nous décider.

Suisse – Royaume-Uni, même combat

Dans ce contexte, la comparaison entre notre attitude et celle du Royaume-Uni présente des analogies instructives. L'Angleterre a décidé en juin 2016 de quitter l'Union européenne. Après deux ans et demi de négociations, ce pays est plus divisé que jamais sur le Brexit.

Les plus intransigeants ne veulent pas d'un accord, quel qu'il soit. D'autres souhaitent un accord avec l'Union européenne, mais bien sûr différent de celui négocié. D'autres encore demandent de voter une nouvelle fois maintenant que les conditions du divorce sont connues. Il y a aussi celles et ceux qui considèrent qu'il faut rester dans l'Union européenne, car toute autre solution est défavorable pour les travailleurs et travailleuses, les normes sanitaires et environnementales, etc.

Une majorité des Britanniques,

semble-t-il, voudrait à la fois conserver un accès au marché unique, mais ne plus accepter la libre circulation des personnes. La Commission européenne a pourtant toujours été très claire sur ce sujet: la condition d'accès au marché unique est d'appliquer les quatre libertés (libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes).

L'attitude de la Suisse est assez proche de celle du Royaume-Uni. Elle souhaite également accéder au marché unique tout en se réservant le droit de ne pas appliquer intégralement la libre circulation des personnes.

Dans les négociations avec le Royaume-Uni, les 27 membres qui composent l'Union européenne, d'ailleurs au grand dam de Londres, sont restés fermes et unis: ce sont les quatre libertés ou rien, c'est à prendre ou à laisser. Bruxelles a tenu exactement le même langage à notre égard. Le [Financial Times](#) nous consacre un article.

Aussi bien en Angleterre qu'en Suisse, celles et ceux qui pointent du doigt ce qu'ils qualifient d'intransigeance, voire d'arrogance de la part de Bruxelles, voudraient avoir le beurre et l'argent du beurre. Ils tentent de faire croire qu'il suffirait que la Commission européenne fasse preuve d'un

peu plus de souplesse pour qu'un terrain d'entente puisse être trouvé. Ce qui équivaut à demander aux 27 pays de l'Union européenne de modifier les règles du jeu qu'ils appliquent entre eux!

Marginaliser notre économie

L'attitude des représentants du mouvement syndical n'est pas différente. Sitôt après son élection à la présidence de l'Union syndicale suisse, Pierre-Yves Maillard a souligné que la libre circulation des personnes n'est pas acceptable si elle ne s'accompagne pas de mesures d'accompagnement.

Le délai actuel de huit jours convient à l'USS. Elle rejette en revanche le délai de quatre

jours inscrit dans le projet de convention. La différence est pourtant moindre que ces deux chiffres pourraient le laisser croire: huit jours calendaires actuellement, quatre jours ouvrables dans le projet d'accord. Une meilleure organisation des procédures devrait être possible pour gommer ces différences, [si chacun y met un peu du sien](#).

La ratification ou le rejet de l'accord institutionnel représente pour notre pays la décision la plus lourde de portée de ce début du 21^e siècle. Compte tenu de l'importance de cet enjeu, on reste ébahi que le Conseil fédéral se soit contenté d'en «prendre connaissance». Notre relation avec l'Union européenne déterminera pourtant la manière dont nous

allons façonner notre avenir, ou plutôt celui de nos enfants.

Nous aurions pu attendre de notre gouvernement qu'il dise clairement les conséquences du rejet de l'accord. Donner la priorité au maintien de notre autonomie de décision équivaut à opter pour la marginalisation de notre économie. On voit mal, dans cette hypothèse et dans la durée, comment il sera possible de préserver l'emploi et d'améliorer les conditions de vie de la population.

Devons-nous en conclure, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral, que tout cela est si compliqué et si audacieux à dire que vous avez pensé qu'une minute de silence est préférable — au figuré aujourd'hui, au propre demain?

Retraites: ne pas oublier la prévoyance professionnelle

Le deuxième pilier aussi doit être réformé. Les idées de Denknetz

Jean-Daniel Delley - 13 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34150>

Le financement de l'AVS (premier pilier de la retraite) retient actuellement toute l'attention politico-médiatique. Un effet de son couplage avec la réforme de l'imposition des entreprises qui sera très probablement soumis au vote populaire l'an prochain. Le dossier de la révision du deuxième pilier, la prévoyance professionnelle, profite, lui, de la discrétion des négociations entre les partenaires sociaux.

En effet, c'est à ces derniers que le [Conseil fédéral](#) a confié la tâche de trouver une solution consensuelle.

Denknetz, le réseau de réflexion de la gauche helvétique, s'est invité au débat. Mais son [projet](#) vise plus qu'une simple adaptation car, estime-t-il, un changement de système se révèle urgent. Urgence en effet face à l'érosion du deuxième pilier

que documente [Swisscanto](#) (p. 23): au cours des cinq dernières années, la valeur médiane des rentes (AVS + LPP) a baissé d'environ 20%, soit pour une retraite moyenne une perte mensuelle de plus de 600 francs. En cause la baisse des rentes du deuxième pilier. Une évolution qui risque bien de perdurer dans la mesure où les prestations dépendent du comportement des marchés financiers en proie à des crises

régulières.

Le deuxième pilier, constate Denknetz, s'est développé dans les années 1980, au moment où les marchés financiers ont connu une croissance historiquement inégalée. Ces circonstances exceptionnelles ont permis une forte plus-value du capital épargné et le versement de rentes qui, additionnées à celles de l'AVS, garantissent un niveau de vie suffisant à la retraite. Mais la prévoyance professionnelle ne peut tenir ses promesses dans un contexte d'instabilité des marchés financiers. Et selon plusieurs experts, cette tendance à la baisse des prestations va [perdurer](#). Actuellement, pour garantir les rentes des retraités, les caisses doivent puiser dans les avoirs des actifs, plus de [3 milliards](#) annuellement pour la partie obligatoire.

Fort de ce constat, Denknetz propose de formaliser ce transfert en introduisant un système de répartition pour la partie obligatoire du deuxième pilier. Une centrale nationale de paiement récolte cotisations et revenus des capitaux placés et verse rentes et prestations

d'assurance (décès et invalidité). Les rentes sont garanties par la loi sur la base d'un taux de conversion de 6,8%. Pour éliminer la discrimination dont sont victimes les femmes, Denknetz propose des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance, comme pour l'AVS, et financées par l'impôt.

Il s'agit d'un modèle mixte car combinant la répartition - les cotisations financent directement les rentes - et la capitalisation. Le capital actuellement accumulé dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle - 500 milliards - et le surplus des cotisations constituent une réserve, un fonds de stabilité garantissant la pérennité du versement des rentes. Le passage à un système de répartition permet de supprimer le taux de couverture des engagements de chaque caisse, aujourd'hui 100%. Ce taux serait dorénavant calculé sur l'ensemble des avoirs et pourrait sans risque descendre très en dessous du total des engagements, jusqu'à un seuil à déterminer politiquement.

Les institutions actuelles de prévoyance continuent de gérer les capitaux de l'épargne dont elles disposent et versent les revenus à la centrale. Lorsqu'un assuré arrive à la retraite, son capital est transféré à cette dernière. Les caisses restent compétentes pour la partie surobligatoire de la LPP.

Ce modèle représente un véritable changement de paradigme. Le passage d'une assurance individuelle à une assurance collective garantit le niveau des rentes sur la base des cotisations versées, contrairement au modèle actuel. Au lieu d'un transfert opaque des ressources entre cotisants et rentiers, qui n'assure pas aux premiers qu'ils en bénéficieront une fois à la retraite, le modèle mixte établit clairement le principe de solidarité entre les générations. Enfin il améliore substantiellement la situation des femmes qui actuellement perçoivent des rentes très inférieures à celles des hommes à cause du travail non rémunéré mais socialement indispensable qu'elles effectuent et des interruptions de carrière qui en résultent.

La surveillance étatique, entre confiance et méfiance

Un tour d'horizon des modalités de contrôle financier et de régulation parapublique sur le plan fédéral

Yvette Jaggi - 16 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34163>

Pour contrer la phobie du gaspillage de l'argent public,

rien ne vaut la gestion attentive des finances des collectivités

ainsi que des institutions et entreprises qui leur sont

proches. Responsabilité qui comprend la recherche continue d'une exploitation efficiente des autorisations budgétaires. Avec, pour sécurité, une surveillance prudentielle et institutionnalisée qui doit recevoir les moyens de fonctionner.

Au niveau fédéral, les divers instruments de la surveillance témoignent d'une volonté louable de vérifier les procédures et de multiplier les contrôles de conformité juridique, d'exactitude financière et d'efficience économique.

Soyons lucides: malgré leur nombre et leur diversité, les surveillances exercées ne garantissent ni l'absence d'«erreurs comptables» ni celle de procédures abusives. Mais elles en réduisent singulièrement l'occurrence, ce qui en fait à chaque fois de beaux sujets d'indignation, comme en témoignent les affaires de Car postal et, toute récente, de la Ruag.

Finances publiques et privées bien contrôlées

Les grandes collectivités ont toutes leur propre service chargé de la surveillance des finances comme de la gestion, généralement redouté à l'interne. Le [Contrôle fédéral des finances](#) (CDF), créé en 1877, détermine son propre [programme annuel](#) de révision et d'audits des instances faisant partie de la Confédération, auxquelles elle confie des tâches publiques ou

encore de sociétés dont elle détient plus de 50% du capital (CFF, La Poste, Swisscom, Ruag, etc.). Une tâche redoutable accomplie par un effectif de 108 personnes que la droite du Conseil national a refusé de porter à 118 dans l'[ultime votation](#) sur le budget pour 2019. A noter que le CDF a permis de stopper le très coûteux projet informatique [Insieme](#) en 2012; mais c'est suite à un signalement venu de l'Office fédéral des transports qu'il a constaté les subventions excessives versées pendant des années à Car postal.

Depuis plusieurs années, le CDF soupçonne l'entreprise Ruag de surfacturer à la Confédération les prestations de sa division Aviation, et d'utiliser le produit de cette pratique illégale pour dissimuler des financements croisés. Ce que nie catégoriquement le patron de la société d'armement. Et voilà deux ans que le Ministère public fédéral, saisi d'une plainte à ce sujet, ne donne aucune nouvelle de son éventuelle enquête. Enfin, même la très sérieuse [Délégation des finances](#) (p. 61-63) des Chambres fédérales se heurte au mur du silence dressé par les dirigeants de la SA Ruag dont la Confédération est actionnaire majoritaire. En dix ans, cette dernière aurait été indûment allégée d'[environ 400 millions](#) de francs, soit plus du double des montants que Car postal doit rembourser aux cantons...

Une tradition, dénoncée par

[Avenir Suisse](#), veut que trois instances pourtant proches de la Confédération se trouvent de fait dans «*les angles morts du contrôle financier*»: la BNS, qui occupe une position particulière à tous égards, la SSR, placée sous la surveillance de l'Office fédéral de la communication, et la centenaire Assurance-accidents suisse (Suva), établissement de droit public autonome de la Confédération, gouvernée par un Conseil de 40 membres dont 8 représentants de la Confédération et 16 représentants des travailleurs et autant des employeurs.

La [stratégie de placements](#) de la Suva, principalement faits dans l'immobilier, vise impérativement à éviter de graves pertes que la Confédération pourrait le cas échéant avoir à couvrir. Les comptes de la Suva sont révisés par KPMG pour la période de six ans en cours.

Diverses instances se chargent d'une mission spécialisée. La plus récente et aussi la plus importante par ses effets n'est autre que la [Finma](#), autorité fédérale de surveillance des marchés financiers née trois mois après l'effondrement de Lehmann Brothers, résultant du regroupement de trois autorités dont elle a repris et réorganisé la mission.

Employant plus 530 personnes, la Finma jouit d'une triple indépendance: institutionnelle en tant qu'établissement de droit public, fonctionnelle vis-à-vis des autorités politiques, et financière puisque ses charges

d'exploitation sont couvertes par les taxes et prestations facturées aux établissements qu'elle surveille. Comme il se doit, la Finma conduit ses activités en toute transparence. Elle publie la liste des sociétés qu'elle accepte comme [mandataires potentiels](#) et aussi celle, actualisée quasiment chaque jour, des quelque 700 prestataires qui proposent par Internet des services qu'ils ne sont pas en droit d'exercer en Suisse. A noter que malgré l'affaire de la division Car postal, dont KPMG assumait la révision depuis des années, cette société d'audit figure toujours sur la liste des mandataires autorisés.

En réalité, c'est l'instance d'enregistrement et de surveillance des quelque 2'600 sociétés du secteur de la révision (ASR), dont 29 sont habilitées à examiner les comptes de sociétés en mains publiques, qui a reproché à [KPMG](#) d'avoir mal travaillé et a déposé plainte contre deux de ses collaborateurs. Constituée en établissement de droit public, l'ASR, qui occupe une trentaine de personnes, se finance comme la Finma, mais jouit d'un statut légèrement différent: l'ASR est aussi formellement extérieure à la Confédération quoique rattachée administrativement au département de justice et police.

Biens et services aux consommateurs

La surveillance des marchés de

biens et services non financiers incombe en Suisse à diverses instances dont les décisions sont diversement appréciées. Seule création obtenue par la voie d'une initiative populaire acceptée en novembre 1982, la [Surveillance des prix](#) en général et des prix administrés en particulier incombe depuis 35 ans à «*Monsieur Prix*».

Depuis dix ans ce surnom désigne Stefan Meierhans, lequel tient sur son site officiel un [blog passionnant](#), en prise sur l'actualité de tous les marchés publics et privés intéressant les consommateurs. A la tête d'une administration minuscule et en contact permanent avec le public, il fait un travail dont l'utilité n'est remise en cause que par ceux qui voudraient une économie dominée par les fournisseurs et les prestataires sans trop d'implication par les acheteurs et les usagers. On notera que le surveillant des prix a soulevé [le premier](#) dès 2013 les «*erreurs comptables*» liées à Car postal.

Autre gendarme (pas trop méchant) du marché: [Swissmedic](#), autorité d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques (anciennement Office intercantonal de contrôle des médicaments) examine la qualité et la sécurité des médicaments et dispositifs médicaux avant leur mise sur le marché et surveille leur évolution ultérieure. Rien de tel pour les implants, dont l'utilisation s'effectue en Suisse sans examen préalable par un

organisme officiel, comme l'ont révélé les [récents scandales](#). Comme toutes les instances actives dans l'économie sanitaire, Swissmedic se sait exposée aux interventions des groupes d'intérêt. D'où la publication des [liens](#) qu'ont les membres de son conseil avec telle société pharmaceutique ou d'assurance-maladie.

Enfin, mentionnons la très influente – théoriquement – [Commission de la concurrence](#), qui a pris cette appellation en 1995 comme autorité d'application de la nouvelle loi sur les cartels. Avec les années, elle a perdu beaucoup de sa détermination et prend de plus en plus souvent des décisions inattendues, pour ne pas dire incompréhensibles. Parmi les plus récentes, [les plus étonnantes](#) restent les autorisations de l'acquisition par le groupe Tamedia de la *Basler Zeitung* puis du groupe publicitaire [Goldbach](#), tout comme de la création d'une entreprise commune, appelée [CH-Media](#), par les groupes AZ Medien et NZZ. On ne voit décidément pas en quoi ces grandes manœuvres préservent ce qu'il reste de concurrence dans les secteurs présentement malmenés de l'édition et de la presse. En bref, tout semble prêt pour l'instauration de ce que *Republik* appelle la «*grande bouillie*» [médiatique](#).

Cet exemple démontre, s'il le fallait encore, l'importance que revêt une surveillance publique lucide, indépendante, rigoureuse et persévérante.

Affaire Maudet: ces procès-verbaux d'auditions qui fuient

Les médias sont libres de publier ce qu'ils reçoivent, mais quelle est la motivation de leurs informateurs?

Raphaël Mahaim - 14 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34157>

Le Temps [annonçait](#) sur son site Internet, lundi 10 décembre en fin d'après-midi, s'être «*procuré*» les procès-verbaux des auditions par le Ministère public de deux témoins-clés dans l'affaire Maudet, impliqués dans l'organisation du fameux voyage à Abu Dhabi. Cette fuite a déjà fait l'objet d'un [premier commentaire](#) dans la *Tribune de Genève*, soulignant son importance pour l'intérêt public.

C'est un classique: au milieu d'une crise politique ou institutionnelle, des documents confidentiels se retrouvent à la une des médias de la place. Les journalistes font leur travail, plutôt bien d'ailleurs, et révèlent des informations d'intérêt public; leurs sources sont protégées par la Constitution fédérale ([art. 17 al. 3](#)) et la Convention européenne des droits de l'homme ([art. 10](#)). A juste titre, car il en va de la «*pierre angulaire*» de la liberté de la presse, selon l'expression utilisée par la Cour européenne des droits de l'homme.

Protection des journalistes...

Le Code pénal suisse ([art. 28a](#)) précise les contours de cette protection des sources journalistiques en stipulant qu'un journaliste ne risque

aucune peine ni autre mesure de coercition pour avoir refusé de «*témoigner sur l'identité de l'auteur ou sur le contenu et les sources de leurs informations*». Sont uniquement réservés par la loi, d'une part, le cas où une telle divulgation est nécessaire pour prévenir une atteinte imminente à la vie ou à l'intégrité corporelle d'une personne et, d'autre part, le cas où cette divulgation est nécessaire pour élucider la commission d'une infraction grave ou permettre l'arrestation d'une personne inculpée pour une telle infraction.

Aucun journaliste ne pourrait donc être contraint de révéler comment il a eu accès à des documents confidentiels. Pour autant, la divulgation de tels documents confidentiels interpelle, en particulier lorsqu'il s'agit, comme dans l'affaire Maudet, d'une instruction pénale protégée par le secret. Rares sont ceux, dans les médias, qui se posent la question de l'origine des fuites, laquelle pourrait pourtant être un élément très instructif sur le sujet traité. Peut-être la conséquence de l'habitude des journalistes d'investigation de protéger leurs propres sources et de ne pas s'interroger sur les sources des confrères et consœurs...

Une procédure pénale se déroule en deux temps: il y a

en premier lieu la phase d'investigation ou d'instruction, appelée techniquement «*procédure préliminaire*», laquelle n'est en principe pas publique. Quelques exceptions peuvent commander une entorse à la confidentialité de la part des autorités de poursuite pénale ([art. 74 al. 2 CPP](#)): collaboration de la population souhaitée, nécessité de tranquilliser la population, informations ou rumeurs à rectifier ou encore cause à portée particulière. C'est sans doute sur cette dernière exception que le Ministère public genevois s'est fondé pour publier son désormais fameux [communiqué](#) du 30 août 2018 annonçant la saisine du Grand Conseil pour la levée de l'immunité de Pierre Maudet.

C'est uniquement dans un deuxième temps, une fois l'enquête terminée, que la publicité devient la règle ([art. 69 CPP](#)). Les audiences devant le Tribunal de première instance ou en appel sont publiques, sauf huis clos prononcé pour des motifs d'ordre ou de sécurité publics ou pour protéger les participants à la procédure.

...mais pas des sources astreintes au secret

Dans la procédure préliminaire en cours dans l'affaire Maudet,

à l'exception des communiqués publiés par le Ministère public, la confidentialité n'a manifestement pas été levée. En clair, cela signifie que le procès-verbal de l'audition d'un témoin-clé n'aurait pas dû atterrir dans les mains d'un journaliste. Ce ne sont d'ailleurs pas que les procès-verbaux des auditions qui ont été transmis à la presse (qui en a reproduit des pages entières), mais également des pièces du dossier, comme ces fameux messages WhatsApp et courriels échangés par Pierre Maudet et les témoins.

Les personnes qui ont assisté à ces auditions doivent se compter sur les doigts des deux mains. Si l'on en croit le compte-rendu fait dans [l'article du Temps précité](#), on peut se risquer à établir la liste suivante: les deux procureurs en charge de l'instruction, Stéphane Grodecki et Yves Bertossa, un greffier-juriste, un greffier ou huissier de justice, Pierre Maudet et ses avocats et enfin le témoin auditionné, Antoine Daher ou Majid Khoury, accompagné de son ou ses avocats.

Les procureurs et autres collaborateurs du Ministère public sont tenus de garder le silence sur les faits qui parviennent à leur connaissance dans l'exercice de leur activité officielle ([art. 73 al. 1 CPP](#)). S'ils violent cette obligation, ils se rendent coupables d'une infraction

pénale ([art. 320 CPS](#)), outre qu'ils mettent en jeu la crédibilité toute entière de l'institution; les avocats des parties, s'ils agissent sans instructions de leur mandant, violent de façon crasse leurs obligations professionnelles et déontologiques et se rendent également coupables d'une infraction pénale ([art. 321 CPS](#)). Ils risquent la radiation du barreau et une condamnation pénale.

Restent les deux témoins en question, qui n'ont apparemment pas été auditionnés simultanément et qui n'ont de ce fait eu accès qu'à leur propre procès-verbal. Pour les témoins, comme pour les autres parties d'ailleurs, divulguer le contenu d'une audition pénale n'est pas automatiquement constitutif d'une infraction pénale: il faut encore que le Ministère public les ait explicitement obligés à garder le silence ([art. 73 al. 2 CPP](#)), sous la menace de la peine prévue dans le code pénal pour insoumission à une décision de l'autorité ([art. 292 CPS](#)). Les avocats de Pierre Maudet ont-ils requis une telle injonction de la part du Ministère public, l'ont-ils obtenue? On l'ignore.

Quel motif, dans quelle intention?

Ainsi, si l'on résume: Pierre Maudet n'a aucun intérêt à rendre public ces procès-verbaux et pièces à conviction qui alimentent le feuilleton et

ne lui sont pas très favorables, pour dire le moins; les représentants du Ministère public, de même que les avocats, se rendraient coupables d'une infraction pénale grave en divulguant ces documents et mettraient en péril leur carrière et la virginité de leur casier judiciaire; enfin, les témoins n'ont-ils eu accès qu'à leur propre procès-verbal d'audition et pourraient également se rendre coupables d'une infraction pénale si le Ministère public les a contraints à garder le silence.

A la lumière de ce qui précède, la divulgation de ces procès-verbaux laisse tout de même un arrière-goût plutôt amer. Qui donc a transmis ces procès-verbaux et documents aux médias, pour quels motifs et avec quel agenda? Pour le savoir, il faudrait que le Ministère public décide d'ouvrir une enquête à ce sujet. Il le pourrait, car les infractions en question se poursuivent d'office et ne présupposent pas nécessairement un dépôt de plainte.

Par les temps qui courent, la divulgation de documents réputés confidentiels risque d'occuper régulièrement les autorités pénales. Toujours au bout du lac mais en Ville de Genève, une [plainte pénale](#) a été déposée par l'exécutif à la suite de la fuite de notes de frais extravagantes d'élus et de hauts fonctionnaires...

Le sous-équipement en transports publics, une «Genferi» qui dure

Une histoire et une géographie marquées par le culte de l'automobile

René Longet - 11 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34141>

Zurich, Genève et Bâle constituent les trois plus importantes agglomérations du pays. Zurich, c'est 151 communes dans 3 cantons et 1,4 million d'habitants, dont 430'000 en Ville de Zurich. Genève: 212 communes et un million d'habitants, la moitié dans le canton de Genève, l'essentiel de l'autre moitié en France voisine. Bâle: 800'000 habitants dont les deux-tiers en Suisse.

Dans l'agglomération zurichoise, la part des transports individuels motorisés (voitures et deux-roues) est de quelque 45%, contre environ 60% à Genève; c'est la partie française, avec ses 85% de part de marché pour la voiture qui tire ce chiffre vers le haut. Comment expliquer cet écart considérable?

Deux approches

Après une votation gagnée par deux-tiers des voix en 1981, l'agglomération zurichoise, en sollicitant des financements fédéraux alors relativement disponibles, se dote d'une dense desserte de RER, appelée S-Bahn. Cette desserte comporte aujourd'hui 28 lignes sur près de 400 km. 70 kilomètres de réseau de trams, parcourus par 17 lignes, complètent l'offre. C'est bien le

ferroviaire, RER ou tram, qui demeure l'axe structurant de l'offre en transports publics. Et toute personne se rendant à Zurich loue la rapidité, les fréquences et l'étendue du service.

Et le Grand Genève? 200'000 nouveaux habitants sont attendus à l'horizon 2030, mais la desserte ferroviaire reste largement en dessous des besoins. A l'ouverture prévue en décembre 2019 d'un Ceva dont la conception date de 1912 et dont les effets risquent d'être vite absorbés par la hausse de la demande, correspond une progression de 800 mètres/an du réseau trams depuis sa renaissance, à la fin des années 1980.

La réalisation des projets ne cesse d'être reportée dans le temps et revue à la baisse. Finis les trams pour Ferney et Saint-Genis, remplacés par des «bus à haut niveau de service», mais nettement moins aptes à assurer un véritable transfert modal. Les prochaines extensions du réseau ferroviaire sont inscrites à l'horizon 2040 (Aéroport-Satigny et Pont-Rouge-Cherpines-Bernex), et la réhabilitation des lignes ferroviaires du pied du Jura (Bellegarde-Divonne) et du Tonkin (Evian-Saint-Gingolph) remise aux calendes grecques.

Pas d'argent pour tout cela, aussi le *statu quo* est-il programmé.

Le poids de l'histoire

Quand Zurich s'unissait autour de son S-Bahn, Genève cultivait une de ces disputes dont elle a le secret entre métro, tram et train. Un compromis mou s'est finalement dessiné autour du Ceva et de quelques lignes de tram réalisées à la vitesse de l'escargot, alors que le réseau routier continue de se développer tant en territoire suisse qu'en France limitrophe.

Plus profondément: alors que Zurich, Bâle et Berne ont conservé et adapté en continu leur réseau historique de trams et se sont dotées au 19e siècle d'un réseau ferroviaire dense, base pour les dessertes d'agglomération d'aujourd'hui, rien de tout cela à Genève.

Le rail contourne depuis toujours le canton, une seule ligne le traverse et les 125 kilomètres de voies de trams existant à l'apogée du réseau, dont cinq dessertes transfrontalières (Douvaine, Annemasse-Etrembières, Collonges, Saint-Julien et Ferney-Gex) ont été systématiquement démantelées. A la fin des années 1930 pour les lignes de campagne (Chancy, Jussy...),

dans les années 1950 pour les lignes suburbaines, au rythme d'une par année, au profit de bus supposés mieux s'insérer dans la circulation (autrement dit, ne pas la gêner). Les passagers étaient qualifiés de «*captifs*» d'un service apparenté à une prestation sociale pour catégories résiduelles sans voiture: écoliers, personnes démunies et aînés - catégories pour lesquelles la qualité de l'offre était censée avoir moins d'importance...

En décembre 1961, l'on supprime le tram Eaux-Vives-Bernex, en partie en site propre, au profit de poussifs trolleybus, au moment même où se construisent de nombreux nouveaux quartiers et où la commune d'Onex passe de 1'000 à 15'000 habitants; quelques années plus tard, il restera du glorieux réseau d'antan quelque 8 kilomètres seulement, la ligne dite de ceinture étant supprimée en

juin 1969 pour les besoins de la «*fluidité*» de la circulation automobile.

Lentement, mais pas sûrement...

Depuis une trentaine d'années, lentement, très lentement, le tram reprend ses droits et le réseau s'étend aujourd'hui sur 33 kilomètres (la moitié de celui de Zurich). Contrairement à Zurich, il a fallu attendre le début des années 90 pour qu'un employé de banque genevois ose venir en tram à son travail. Le transport public n'avait pas la cote dans une cité toute dévouée au culte de la voiture; cette dernière est restée le réflexe reptilien d'une bonne partie de la droite locale, qui aujourd'hui encore entend par complémentarité des transports le fait de gêner le moins possible le trafic automobile. Et qui, dans son for intérieur, n'a toujours pas compris la clé du problème: le meilleur ennemi de la voiture

est la voiture. Mathématique!

Deux mesures s'imposent pour changer la donne: un moratoire sur de nouvelles capacités routières tant que le retard du réseau ferré, RER et trams, n'est pas comblé; un moratoire sur de nouvelles urbanisations, tant en Suisse qu'en France voisine, tant qu'une bonne desserte en transports publics n'est pas réalisée. Et attention aux fausses bonnes idées, comme de remplacer des lignes de tram prévues par des «*bus à haut niveau de transport*» qui transporteront deux fois moins de personnes qu'un tram...

Seul un investissement massif dans des axes ferroviaires structurants permettra à l'agglomération franco-valdo-genevoise de sortir de la paralysie. Sauf en de rares exceptions, accorder un tel investissement symétriquement à la route et au rail n'aurait aucun sens et en annulerait tout simplement le bénéfice.

Heureux pays...

La Suisse peut tout exporter, sauf son système politique

Jean-Pierre Ghelfi - 12 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34132>

Il était une fois... Au printemps de l'an dernier, Emmanuel Macron, élu président, s'est proposé de rénover la République. Et pas seulement Marianne. Egalement l'Union européenne qui devait être renouvelée et approfondie.

Il pouvait s'appuyer un peu, même si c'était moins qu'il ne l'avait espéré, sur une chancière allemande solidement installée au pouvoir. Angela Merkel avait tenu le gouvernail européen au cours des dix années

précédentes. L'axe Paris-Berlin avait permis de construire l'Union européenne telle qu'elle se présente aujourd'hui. Il fallait le relancer pour franchir de nouvelles étapes. Cet objectif devait être d'autant plus facile à réaliser

que le Royaume-Uni avait décidé de quitter le club dans l'idée de retrouver sa gloire passée. Ce qui paraît plus vite dit que fait.

Dix-huit mois plus tard — une éternité — des petites gens, mobilisées sur tout le territoire, contestent l'autorité présidentielle. L'analogie vaut ce qu'elle vaut, mais comment ne pas établir un parallèle avec la prise de la Bastille. [14 Juillet](#) d'Eric Vuillard parle magnifiquement des Gilets jaunes... pardon, des Sans-culottes qui n'en pouvaient plus, véritables héros et héroïnes des révolutions.

Une commémoration passée inaperçue

Il est inquiétant bien sûr, mais également fascinant d'observer à quel point l'Europe a changé en si peu de temps. Angela Merkel, contestée, fragilisée, a renoncé à la présidence de son parti, et bientôt passera la

main à la tête de la Chancellerie. L'Italie s'est donné un gouvernement nationaliste-populiste, à l'image de celui de l'Autriche qui avait déjà fait ce «saut». Sans oublier des transformations un tout petit peu plus anciennes ou un tout petit peu plus récentes dans plusieurs pays de l'ancien bloc soviétique. Le respect des droits humains, la séparation des pouvoirs, la liberté de la presse, le sort des plus démunis paraissent être devenus des antiquités.

Une commémoration est passée quasi inaperçue. «*Serions-nous aujourd'hui capables, en tant qu'assemblée des nations, d'approuver, comme en 1948, la [Déclaration universelle des droits humains](#)*», s'est interrogé Angela Merkel. Et de répondre: «*Je n'en suis pas si sûre.*» Comment, malheureusement, ne pas lui donner raison lorsqu'on pense aux dirigeants, de la Chine, de la Russie, des

Etats-Unis ou du Brésil (à compter du 1er janvier) qui doivent se préoccuper de ces droits comme de leur dernière chaussette.

Au milieu de tout ce remue-ménage qui n'annonce rien de bon, la Suisse peut prendre le temps de se demander si les éleveurs dont les vaches ont des cornes doivent ou non être subventionnés. Son gouvernement multicolore n'a pas de programme: il administre pour le compte du Parlement et du peuple. Les sept membres du Conseil fédéral démissionnent quand bon leur plaît, et sont remplacés dans la joie et la bonne humeur.

Le pays vend un peu de tout un peu partout dans le monde. Il n'y a que son organisation qu'il ne peut pas exporter parce qu'elle est incompréhensible et un brin hallucinante en dehors de ses frontières. Heureux pays.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

CH-UE: les quatre libertés ou rien

<https://www.domainepublic.ch/articles/33596>

<https://www.dfae.admin.ch/dea/fr/home/verhandlungen-offene-themen/verhandlungen/institutionelle-fragen.html>

<https://www.domainepublic.ch/pages/2210>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33482>

<https://www.ft.com/content/c1545cb8-fa45-11e8-af46-2022a0b02a6c>

https://www.republik.ch/2018/12/10/die-europapolitik-liegt-nun-in-linken-haenden?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=republik%2Fnewsletter-editorial-sorgen-erinnerungen-und-eingeschenktipp

Retraites: ne pas oublier la prévoyance professionnelle

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/medieninformationen/nsb-anzeigeseite-unter-aktuell.msg-id-69329.html>

<http://www.denknetz.ch/wp-content/uploads/2018/08/BVG-Mischmodell-def-13.8.18.pdf>

https://www.swisscanto.com/media/pub/1_vorsorgen/pub-107-pks-2018-resultat-fra.pdf

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/eine-rente-wie-ein-tieflohn/story/20169254>

<https://www.comparis.ch/saeule-3a/vorsorge/tipps/rentenverlust-berechnen>

La surveillance étatique, entre confiance et méfiance

<https://www.efk.admin.ch/fr/355-home-f.html>

https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/Jahresprogramme/2018/CDF_programme_2018_fr_WEB.pdf

https://www.parlament.ch/poly/Abstimmung/50/out/vote_50_18092.pdf

<https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-46038.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2018/4205.pdf>

<https://www.nzz.ch/schweiz/uebervorteilt-der-bundeseigene-ruestungskonzern-den-bund-ld.1445217>

<https://www.avenir-suisse.ch/fr/les-angles-morts-du-controle-financier/>

<https://www.suva.ch/fr-ch/la-suva/finances-et-immobilier/strategie-de-placement-de-la-suva>

<https://www.finma.ch/fr/finma/tout-sur-la-finma/>

<https://www.finma.ch/fr/finma/mandataires-de-la-finma/>

<https://www.rab-asr.ch/>

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/postauto-ffaere-aufsicht-stellt-maengel-bei-kpmg-fest-ld.1441875>

<https://www.preisueberwacher.admin.ch/pue/fr/home/themes.html>

<https://www.preisueberwacher.admin.ch/pue/fr/home.html>
<https://www.handelszeitung.ch/unternehmen/so-brachte-meierhans-den-post-skandal-ins-rollen>
<https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/notre-profil/organisation/conseil-de-l-institut.html>
<https://www.infosperber.ch/Artikel/Gesundheit/Cadisc-L-Implantate-Opfer-genug-von-Bundesrat-und-Swissmedic>
<https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/notre-profil/organisation/conseil-de-l-institut.html>
<https://www.weko.admin.ch/weko/fr/home/la-comco/commission.html>
<https://www.weko.admin.ch/weko/fr/home/actualites/communiqués-de-presse/nsb-news.msg-id-71835.html>
<https://www.letemps.ch/economie/goldbach-rachat-arme-tamedia-bataille-numerique>
<https://chmedia.ch/>
<https://www.republik.ch/2018/08/24/freie-bahn-fuer-den-einheitsbrei>

Affaire Maudet: ces procès-verbaux d'auditions qui fuient

<https://www.letemps.ch/suisse/procesverbaux-eclaircent-laffaire-maudet>
<https://www.tdg.ch/reflexions/affaire-maudet-leloge-fuite/story/22677382>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a17>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a10>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html#a28a>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20052319/index.html#a74>
<http://ge.ch/justice/voyage-abu-dhabi-le-ministere-public-saisit-le-grand-conseil-dune-demande-dautorisation-de-poursuivre>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20052319/index.html#a69>
<https://www.letemps.ch/suisse/procesverbaux-eclaircent-laffaire-maudet>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20052319/index.html#a73>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html#a320>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html#a321>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20052319/index.html#a73>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html#a292>
<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/La-Ville-va-porter-plainte-apres-plusieurs-fuites-dans-la-presse/story/23615938>

Le sous-équipement en transports publics, une «Genferi» qui dure

Heureux pays...

<https://www.actes-sud.fr/catalogue/litterature/14-juillet>
https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/06/70e-anniversaire-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme-la-fin-d-une-utopie_5393556_3232.html